

Session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 juillet 2019, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Assistaient également Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, M. Denis Grégoire, inspecteur municipal et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

POINTS À DISCUTER

- a) Rapport de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal
- b) Rapport de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
- c) Dépôt des états financiers trimestriels au 30 juin 2019
- d) Avis de vacance du poste de conseiller au siège # 4 de M. Michaël Julien — Avis d'élection
- e) Nomination d'un représentant au comité consultatif de l'urbanisme
- f) Autorisation de signature pour la refonte de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf
- g) Attestation de la réalisation des travaux de réhabilitation du rang St-Jacques
- h) Autorisation de paiement à Construction Pavage Portneuf
- i) Autorisation de paiement à PAVCO
- j) Adoption du règlement municipal RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
- k) Adoption du règlement # 461-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne
- l) Colloque des directeurs généraux
- m) Approbation du budget RAM 2019 — Travaux de rénovation
- n) Démolition de la chapelle du lac Simon
- o) Autorisation de construction à proximité d'un talus
- p) Remplacement des bandes de la patinoire

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

a) FQM	Congrès 2019 FQM. Réforme du mode de scrutin.
b) Ville de Saint-Raymond	Rapport incendie — Mai 2019.
c) MAMH	Décret en zones humides. TECQ 2019-2023.
d) Carrefour Jeunesse Emploi Portneuf	Demande d'appui financier. Remerciement « Défi hivernal ».
e) MRC de Portneuf	Entrée en vigueur du règlement # 389 modifiant le schéma.
f) Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement	Sécurité sur les plans d'eau.
g) OMHGP	Invitation de la présentation des états financiers 2018.

141-08-07-19

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

142-08-07-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 juin 2019.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR

L'inspecteur municipal présente son rapport concernant les travaux réalisés en juin 2019.

143-08-07-19

ABOLITION DES FRAIS POUR LES NON-RÉSIDENTS

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'abolir les frais non-résidents pour l'inscription à des cours sur le territoire de Saint-Léonard-de-Portneuf, et ce, afin de permettre à la municipalité d'avoir plus de participants à nos cours.

144-08-07-19

PLAGE EAU CLAIRE – MODIFICATION DE LA TARIFICATION 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la grille de tarification 2018 de la plage Eau Claire, et ce, afin d'en faciliter l'application par les employés de la plage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- QUE la grille de tarification 2018 de la plage Eau Claire soit modifiée comme suit (le tableau seulement), rétroactivement au 22 juin 2019;

	Admission journée		Carte de membre	
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
Adulte	10 \$	12 \$	35 \$	50 \$
Enfants (4 à 12 ans)	4 \$	5 \$		
Enfants (3 ans et moins)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Étudiants et âge d'or (65 ans et +)	5 \$	6 \$		
Famille (2 adultes, 3 enfants)	20 \$	28 \$	60 \$	85 \$
Enfants supplémentaires (famille)	4 \$	5 \$	16 \$	20 \$

- DE FIXER un tarif de 5 \$ par accompagnateur d'un camp de jour lorsque le ratio de 1 animateur pour 10 jeunes est dépassé;
- DE FIXER un tarif de 350 \$ par saison estivale pour une carte de membre pour chaque résidence de tourisme située sur le territoire de St-Léonard-de-Portneuf.

145-08-07-19

FÊTE FAMILIALE 2019 À LA PLAGE DU LAC SIMON

CONSIDÉRANT QU'une fête familiale est prévue à la plage Eau Claire du lac Simon, le 10 août 2019 (reporté au 11 août en cas de pluie);

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour ladite fête familiale représentent un total maximum de 640 \$ incluant les taxes et répartis comme suit :

- 2 jeux gonflables (autobus et château de princesse) : 350 \$
- Mascotte : 40 \$
- Achats de cadeaux et de bonbons pour prix de participation : 50 \$
- Chansonnier : 200 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'autoriser les dépenses prévues pour l'organisation de la fête familiale pour un montant de 640 \$ incluant les taxes.

ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Mme Nancy Clavet, directrice générale, dépose le rapport financier trimestriel au 30 juin 2019.

146-08-07-19

VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE # 4 – AVIS D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller du siège numéro 4, M. Michaël Julien, a pris fin le 8 juillet 2019, date de sa démission;

CONSIDÉRANT QU'un avis de vacance au poste de conseiller du siège numéro 4 est déposé par la greffière de la municipalité à la présente séance du conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 4 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller du siège numéro 4 doit être comblé par une élection partielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de fixer la date du scrutin au dimanche 20 octobre 2019 conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

147-08-07-19

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de nommer Mme Nathalie Suzor en tant que représentante au comité consultatif de l'urbanisme, en remplacement de M. Michaël Julien.

148-08-07-19

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA REFORTE DE L'ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE MUTUELLE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf exige le maintien d'entente d'entraide de façon à assurer une force de frappe optimale;

CONSIDÉRANT QU'une révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie, en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf, était devenue nécessaire afin de clarifier certains articles et de revoir la grille tarifaire qui y est annexée;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a soumis un projet d'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies au conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 3 avril 2019 pour fin de commentaires;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des commentaires reçus de municipalités locales, le comité de sécurité incendie de la MRC a soumis un projet révisé au conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 1^{er} mai 2019 et qu'un consensus du conseil a été obtenu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a pris connaissance et est en accord avec la proposition de nouvelle version de l'Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf est avisé que l'Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf remplacera, à sa signature, le protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf présentement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf accepte la proposition d'entente et manifeste à la MRC de Portneuf son intention de la mettre en application via cette résolution;
- QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf autorise le maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;
- QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Portneuf.

149-08-07-19

ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RANG SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT les travaux de réfection réalisés sur une portion du rang Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la réalisation de ces travaux, la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf avait formulé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports a approuvé une contribution financière maximale de 776 032 \$ en regard de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés au cours de l'année 2018 et finalisés en juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une demande de versement de l'aide financière consentie en vertu d'une entente dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (dossier RIRL-2016-490B);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de réfection mentionnés ci-dessus et confirme que ces travaux ont été exécutés et finalisés au cours de l'année 2019;
- D'AUTORISER la directrice générale à soumettre la demande de versement de l'aide financière dans le cadre du volet – Redressement des infrastructures routières locales du programme Réhabilitation du réseau routier local du gouvernement du Québec.

150-08-07-18

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE suivant l'inspection avec l'ingénieur d'Englobe, des travaux de scellement de fissures étaient jugés nécessaires dans la zone de décohésionnement;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que les frais de scellement de fissures dans cette portion de route décohésionnée serait assumés par l'entrepreneur et la municipalité à part égale;

CONSIDÉRANT QUE les coûts en lien avec ce scellement de fissures ont été réalisés et s'élèvent à 3 625 \$ plus taxes, soit 1 812.50 \$ plus taxes chacun;

CONSIDÉRANT QUE les derniers travaux dans le rang Saint-Jacques ont été complétés en juin 2019 par l'entreprise Construction Pavage Portneuf;

CONSIDÉRANT la réception des factures finales # 057548 et 057549 (incluant les crédits applicables pour des travaux non effectués et scellement de fissures dans le cadre de ces derniers travaux et totalisant un montant de 20 463.54 \$, en date du 2 juillet 2019 et pour lesquels un montant de 32 116.50 \$ plus taxes était retenu et payable en 2019 suite à l'inspection des travaux (résolution # 269-03-12-18);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement de la facture finale de l'entreprise Construction Pavage Portneuf, en date du 2 juillet 2019, moins le montant relatif au scellement de fissures et totalisant un montant de 20 463.54 \$ taxes incluses;
- DE PAYER la dépense à même le règlement d'emprunt # 446-17.

151-08-07-19

AUTORISATION DE PAIEMENT À PAVCO

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures de PAVCO pour les services rendus comme suit :

- Facture # 6665 au montant de 6 332.50 \$ plus taxes payable à même le règlement d'emprunt # 446-17;
- Facture # 6666 au montant de 3 625 \$ plus taxes payable à même le règlement d'emprunt # 446-17;
- Facture # 6668 au montant de 12 645 \$ plus taxes, dont 4 288 \$ est payable à même le poste « Voirie – Accotement » et 8 357 \$ plus taxes est payable à même le poste « Voirie – Scellement de fissures ».

152-08-07-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL UNIFORMISÉ RMU-2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal uniformisé RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce règlement, regroupant des règles visant à assurer la qualité de vie et la sécurité des citoyens, avait pour objectif d'assurer une application

uniforme de ces règles dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Portneuf faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a sollicité les représentants de la MRC de Portneuf aux fins d'intégrer à ce règlement des dispositions visant l'interdiction de fumer du cannabis et du tabac dans certains lieux en vue de faciliter les interventions de ses agents de la paix en cette matière sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a recommandé aux municipalités d'adopter simultanément une version de remplacement du règlement municipal uniformisé intégrant ces dispositions et comportant l'actualisation de certains articles du règlement adopté par celles-ci en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter le règlement municipal uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie visant à remplacer le règlement municipal uniformisé RMU-2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2019 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement municipal uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- QUE le conseil adopte le règlement municipal uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;
- QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité en vertu de ce règlement;
- QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la Cour municipale de Saint-Raymond et à la MRC de Portneuf.

153-08-07-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 461-19 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

CONSIDÉRANT QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf désire annexer à son territoire une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, située dans la Municipalité régionale du comté de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la partie de territoire concernée est constituée de certains lots sis sur le côté sud-ouest du lac Simon et que celle-ci est contiguë au territoire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné le 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter le règlement # 461-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne soit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – BUT

La partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, délimitée par la description technique et le plan ci-joints faits le 27 février 2019 par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, faisant référence au numéro 2144 de ses minutes, est annexée au territoire de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

ARTICLE 3 — CONDITIONS D'ANNEXION

L'annexion est faite aux conditions suivantes :

La municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf s'engage à remettre à la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, à titre de compensation, les revenus de taxation foncière générale perçue par la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf provenant des propriétés situées sur le territoire décrit à l'annexe 2, moins les dépenses occasionnées reconnues par le conseil, et ce, pendant les cinq prochaines années suivants l'année d'imposition de l'entrée en vigueur de l'annexion de la manière suivante :

Année 1 : 100 %

Année 2 : 80 %

Année 3 : 60 %

Année 4 : 40 %

Année 5 : 20 %

* Les dépenses occasionnées reconnues par le conseil sont les suivantes :

- La quote-part de la MRC de Portneuf
- La quote-part de la Régie régionale des matières résiduelles de Portneuf
- La quote-part relative au service incendie de la Ville de Saint-Raymond
- La quote-part relative au service de la Sûreté du Québec
- La quote-part relative à la Cour municipale

ARTICLE 4 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

154-08-07-19

COLLOQUE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de Mme Nancy Clavet, directrice générale, au colloque des directeurs généraux, qui aura lieu à Ville de Beaupré, les 18 et 19 septembre 2019, au montant de 200 \$ incluant taxes, et de défrayer les frais de déplacement qui y sont associés (aucun hébergement requis).

155-08-07-19

APPROBATION DU BUDGET RAM 2019 — TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR L'IMMEUBLE MGR DIAMANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf en raison de la participation financière de la municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des dépenses en lien avec les travaux de rénovation prévus en 2019 sur l'immeuble Mgr Diamant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf approuve le budget RAM 2019 — Travaux de rénovation de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf;
- QUE la municipalité s'engage à verser sa participation de 10 % du déficit 2019 pour un montant de 5 415 \$.

156-08-07-19

DÉMOLITION DE LA CHAPELLE DU LAC SIMON

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer la démolition de la chapelle localisée au lac Simon pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les frais de disposition des matériaux vers le site d'enfouissement localisé à Neuville s'élèvent à 63.07 \$ la tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- **D'ACCORDER** le contrat de démolition de la chapelle localisée au lac Simon à M. Michel Fiset, au montant de 6 500 \$ plus taxes (incluant la main d'œuvre et les frais de transports des matériaux vers le site d'enfouissement de Neuville);
- **DE PAYER** la dépense relative à la démolition à même le surplus non affecté de la municipalité (incluant le contrat démolition ainsi que la facture à recevoir de la Régie régionale des matières résiduelles.

157-08-07-19

AUTORISATION DE CONSTRUCTION À PROXIMITÉ D'UN TALUS — 265, CHEMIN SAINT-VINCENT — LOT # 5 222 461

CONSIDÉRANT la demande de Mme Cassandra Bouchard-Julien afin d'obtenir un permis de pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel de villégiature (chalet) à une distance de 3.39 mètres du sommet du talus, au lieu de 10 mètres, tel que le prévoit le règlement de zonage # 400-12;

CONSIDÉRANT la sous-section 17.2.2 du règlement de zonage indiquant que la position d'un bâtiment principal à proximité d'un talus ne peut être autorisée par le conseil que s'il y a une expertise géotechnique répondant aux exigences du tableau 17-2 et la réception des documents prévus à l'article 17.2.3.1 de ce même règlement;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a produit et acheminé tous les documents nécessaires à l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'ingénieur # 39527-1Rx conclu que la position du bâtiment principal ne causera pas de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'ingénieur indique des mesures à prendre afin de consolider le talus pour qu'il n'y ait pas de risques de glissement de terrain à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE la position de cours d'eau intermittent forcent la demanderesse à installer la propriété à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le fait de recommander défavorablement le projet, entraînerait une perte de jouissance de la propriétaire du fait qu'elle ne pourra pas construire son chalet;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande favorablement la demande de permis de construction (résolution CCU 18-04-07-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil municipal autorise la construction d'un bâtiment principal de villégiature à une distance de 3.39 mètres du sommet du talus, au lieu de 10 mètres;
- **QUE** la demanderesse applique les recommandations inscrites dans le rapport de l'ingénieur.

158-08-07-19

COOPÉRATIVE D'INITIATION À L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF (CJS)

CONSIDÉRANT QUE le projet de Coopérative d'initiation à l'entrepreneariat collectif (anciennement Coopérative Jeunesse de Services) qui dessert les territoires de Saint-Raymond et de Saint-Léonard-de-Portneuf, est relancé pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative composée de 15 travailleurs (dont 2 de Saint-Léonard), de 12 à 17 ans, offrira à la communauté, des services d'entretien, tels que tonte de pelouse, peinture, gardiennage et ménage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf renouvelle son aide financière de 500 \$ sur un budget total de 15 000 \$.

159-08-07-19

REMPACEMENT DES BANDES DE LA PATINOIRE

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le remplacement des bandes de la patinoire au montant de 1 936.41 \$ incluant les taxes, tel qu'il appert dans la soumission de BMR en date du 4 juin 2019;

- DE PAYER la dépense à même le fonds de la municipalité qui est réservé à des fins de parcs et espaces verts.

160-08-07-19

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'accepter les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer tel que présentés dans la liste des comptes à payer, à l'exception de l'item 11 — Morency, société d'avocats, au montant de 4 150.33 \$.

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 112.19 \$
	Clignotant	20.84 \$
	Station de pompage dév. Girard	416.64 \$
		<u>1 549.67 \$</u>
Telus	Biblio Fleur de Lin	44.17 \$
	Bureau municipal	354.99 \$
	Plage Eau Claire	90.97 \$
	Cellulaires (25-04-19 au 24-05-19)	174.05 \$
		<u>664.18 \$</u>
Déry Télécom	Abonnement Internet (mai et juin)	75.45 \$
	Adresse IP fixe (mai et juin)	15.50 \$
	Hébergement avancé (annulation)	-9.80 \$
		<u>81.15 \$</u>
Receveur Général Canada	Remise de mai 2019	3 964.11 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de mai 2019	9 532.31 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de mai 2019	1 875.78 \$
FTQ	Régime de pension de mai 2019	625.20 \$
AGI inc.	Filets soccer et terrain balle:Tie wrap	51.01 \$
	Trailer dompeur: Cadenas	57.48 \$
		<u>108.49 \$</u>
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures	1 166.37 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	594.17 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	111.38 \$
	Pick-Up F-150: Essence	160.67 \$
		<u>272.05 \$</u>
Xerox	Frais la copie (26 mars au 26 avril)	123.14 \$
UMQ	Frais de gestion regroup. achat UMQ (carburant)	78.45 \$
UMQ	Frais gestion regroup. carburant (min. achat 3 ans)	260.75 \$
Courrier de Portneuf	Publicité emplois embellissement et plage	248.32 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-up F-150: Pose pneus+remp. lames ressort	584.97 \$
Monsieur Denis Grégoire	Frais déplacement formation économie eau potable	66.15 \$
Purolator	Voirie: Frais de transport	20.49 \$
	Aqueduc: Frais de transport	5.47 \$
		<u>25.96 \$</u>
Pro Plus	Garage: Sacs à ordures et sac de guenilles	96.85 \$
Mach. Lourdes St-Raymond	Gratte: Entretien et réparation	483.14 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres	52.40 \$
JDHM Nettoyage inc.	Travaux bureau municipal	19 460.21 \$
CGR Procédé	Aqueduc: Installation nouvelle pompe	5 385.53 \$
	Aqueduc: Installer by-pass	2 425.40 \$
		<u>7 810.93 \$</u>
Monsieur Mathieu Morasse	Aqueduc: Machinerie fuite eau Principale	331.13 \$
Entrep. Gilles Plamondon inc.	Chalets: 3 réveils-matin	58.60 \$
	Bureau municipal: Imprimante,câble	132.18 \$
		<u>190.78 \$</u>
RRGMRP	Quote-part 2019 - Boues fosses septiques (1er vers.)	6 726.20 \$
ICO Technologies	Contrat de support annuel - Target incendie	138.12 \$
CJSR HD	Spectacle ballet-jazz: 28 DVD	643.86 \$
Réal Huot inc.	Voirie: Calvette	146.17 \$
Loc. écon. M. Paquet inc.	Terrain de tennis: Compacteur	36.91 \$
FloreSsens	Embellissement: Fleurs	350.67 \$
Bédard, Guilbault inc.	Vérifications 2018	14 199.41 \$
Laboratoire Mag Québec	Aqueduc: Caustique	1 202.64 \$
Test Tech inc.	Aqueduc: Recherche de fuite rue Principale	914.05 \$
Veolia	Aqueduc: Analyseur de Ph	156.65 \$
Postes Canada	Bulletin spécial # 638	68.62 \$
Madame Isabelle Quirion	Remboursement Zumba Saint-Raymond	35.58 \$
Madame Kahina Kadi	Remboursement Zumba Saint-Raymond	24.45 \$
Madame Claude Julien	Remboursement Aquaforme Pont-Rouge	2.50 \$
		<u>74 892.49 \$</u>

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		74 892.49 \$
Gauvin Enviro Plus	Conteneur 6 verges	1 684.38 \$
Sel Warwick	Chlorure de calcium	1 943.17 \$
Librairie la liberté inc.	Biblio Fleur de Lin: Livres projet préscolaire	879.62 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-jazz: Développement photos	53.29 \$
Madame Laurie Beaupré	Petite caisse: Frais divers	169.89 \$
Madame Sylvie Tremblay	Biblio Fleur de Lin: Animation littéraire	400.00 \$
Madame Sarah Côte	Biblio Fleur de Lin: Gardienne pour animation littéraire	28.13 \$
Ministre des Finances	Quote-part Sûreté du Québec 2019 (1 de 2)	51 677.00 \$
Monsieur Sylvain Béland	Fête des bénévoles: Disco mobile	400.00 \$
Monsieur Florent Trudel	Trappage de castors	169.00 \$
Monsieur Daniel Vallée	Frais de déplacement	19.00 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures	151.73 \$
Aquaflo Inspections	Vérification des bornes-fontaines	1 920.25 \$
Postes Canada	Bulletin spécial # 639	68.62 \$
Aquam inc.	Plage: Différents jeux	267.32 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	59.03 \$
	Pick-Up F-150: Essence	166.86 \$
Réal Huot inc.	Voirie: Matériel et fournitures	1 364.53 \$
	Aqueduc: Matériel et fournitures	2 245.69 \$
	Égout: Matériel et fournitures	355.62 \$
Madame Laurie Beaupré	Fête des bénévoles: Divers	451.98 \$
		139 367.60 \$

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 149.24 \$
	Maison des Fermières	50.75 \$
	Plage Eau Claire	32.16 \$
Telus	Biblio Fleur de Lin	44.91 \$
	Bureau municipal	355.41 \$
	Plage Eau Claire	90.97 \$
	Cellulaires (25-05-19 au 24-06-19)	174.05 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (juillet)	78.73 \$
Receveur Général Canada	Remise de juin 2019	2 867.28 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de juin 2019	7 299.04 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de juin 2019	1 359.48 \$
FTQ	Régime de pension de juin 2019	416.80 \$
Visa Desjardins	Chalets: Matériel et fournitures	548.86 \$
	Garage: Blocs ciment abri sable	137.97 \$
AGI inc.	Gants et dégraisseur	165.84 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures	2 529.27 \$
Morency, société d'avocats	Dossier Porc Héden inc.	4 150.33 \$
Librairie la liberté inc.	Biblio Fleur de Lin: Livres projet préscolaire	807.78 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres	370.60 \$
Garage du Coin	Pick-Up Tacoma: Entretien et réparation	315.79 \$
Eurofins EnvironeX	Analyses d'eau potable	190.86 \$
	Analyses neige usée	396.66 \$
MG Sport	Tondeuse: Entretien et réparation	360.77 \$
Xerox	Frais maintenance (juillet-août-sept.)	375.38 \$
	Frais la copie (26 avril au 27 mai)	45.29 \$
Monsieur Anthony Paquet	Taxes payées en trop	554.30 \$
Aux Primeverts	Fête des bénévoles: Cadeaux	155.74 \$
Le Mondial Saint-Raymond	Fête des bénévoles: Souper	1 024.02 \$
Régie régionale de gestion matières résiduelles Portneuf	Vidange à refacturer	201.74 \$
NAPA	Tracteur à gazon: Batterie	81.83 \$
Madame Édith Cooke	TDJ: Remboursement service de garde	138.00 \$
Buro Plus	Fournitures de bureau	90.36 \$
		26 560.21 \$

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		26 560.21 \$
CJSR HD	Copie de DVD	25.01 \$
Purolator	Plage Eau Claire: Livraison	12.08 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	98.75 \$
	Pick-Up F-150: Essence	147.20 \$
	Voirie: Essence	160.47 \$
Ville de Saint-Raymond	Égout: Achat échantillonneur	1 149.75 \$
Mme Marysa Mercier-Grégoire	Embellissement: Honoraires professionnels	52.50 \$
Safety First	Plage: Inspection casse-croûte	218.34 \$
Corp. Industrie tour. Québec	Chalets: Enregistrement annuel	313.28 \$
Madame Patricia Chevette	Remboursement balle mineure	75.00 \$
Madame Nathalie Naud	Remboursement natation	54.25 \$
Madame Marilyn Béland	Remboursement soccer	30.00 \$
Madame Marie-Ève Renaud	Remboursement natation	35.25 \$
Réal Huot inc.	Aqueduc: Matériel et fournitures	1 042.00 \$
Émile Denis ltée	Aqueduc: Botte caoutchouc	80.43 \$
CGR Procédé	Aqueduc: Pompe problème pression	765.73 \$
Monsieur Pierre-Paul Moisan	Chalets: Bois de chauffage	310.43 \$
FloreSsens	Embellissement: Fleurs	702.44 \$
Ferme Catélie	Débroussaillage	1 526.30 \$
Pax Excavation inc.	Aqueduc: Réparation fuite rue Principale	9 247.17 \$
Morgan Communication inc.	Achat de 4 pancartes	557.52 \$
	Plage: Publicité	57.49 \$
Dompierre Transport inc.	Nivelage	1 954.58 \$
Entrep. Élect. P. Boucher inc.	Plage: Relocaliser prise restaurant	128.17 \$
	Lum. rues: Entretien et réparation	511.87 \$
Éloi Moisan inc.	Ponts: Pruches	1 061.95 \$
Madame Nancy Clavet	Frais de déplacement et de séjour	160.61 \$
Monsieur Denis Grégoire	Frais de déplacement et de séjour	72.95 \$
Postes Canada	Bulletin municipal # 640	68.62 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	484.90 \$
Cloutier Saint-Raymond	Plage: Pédalo, pagaies, kayacks	3 068.68 \$
Services Matrec	Plage: Location conteneur	45.62 \$
Service de Sauveteurs qn inc.	Plage: Service de sauveteur - 22 juin 2019	220.29 \$
Madame Sonia-Aline Perreault	Plage: Petite caisse	300.00 \$
Madame Sonia-Aline Perreault	Gérante de plage: Honoraires professionnels (1/5)	1 100.00 \$
Madame Sonia-Aline Perreault	Gérante de plage: Honoraires professionnels (2/5)	1 100.00 \$
Pavco	Projet fissures rang St-Jacques (nouvelle asphalte)	4 167.84 \$
Pavco	Projet fissures rang St-Jacques (vieille asphalte)	7 280.80 \$
Pavco	Projet réparation rue Lesage	14 538.59 \$
Multibacs	Location conteneur bandes patinoire	501.47 \$
Exc. forestières DC inc.	Transport blocs ciment abri à sable	183.96 \$
Dompierre Transport inc.	Retenue 20% 2018-2019	5 980.45 \$
Hydro Québec	Préau et terrain de balle	284.73 \$
	Garage municipal	70.86 \$
	Centre municipal	398.56 \$
	Puits	835.65 \$
	Pompe égout	685.63 \$
	Réservoirs	1 060.79 \$
	Du Gardien	315.70 \$
	Papillon	210.75 \$
	Alouette	153.73 \$
Telus	Cellulaires (25-06-19 au 24-07-19)	174.05 \$
Épicerie Réjean Bhérer	Frais divers	836.10 \$
Petite caisse	Fournitures de bureau	61.50 \$
	Plage: Fournitures de bureau	29.85 \$
Const. et Pavage Portneuf inc.	Retenue travaux rang Saint-Jacques	36 925.96 \$
	Retenue spéciale et scellement	-16 462.41 \$
Madame Laurie Beaupré	Repas 30 ans de service Nathalie Paquet	143.96 \$
Madame Catherine Michaud	Embellissement: Frais de déplacement	20.00 \$
		111 898.36 \$

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		111 898.36 \$
Madame Nathalie Naud	Dépôt caisse: Frais de déplacement	136.00 \$
Service de Sauveteurs qn inc.	Plage: Service de sauveteur - 23 au 29 juin 2019	1 545.48 \$
Michel Fiset	Aqueduc: Machinerie réservoirs	718.59 \$
	Bassins sédimentation: Machinerie	229.95 \$
		<u>948.54 \$</u>
		<u><u>114 528.38 \$</u></u>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses à payer pour le mois de juillet.

Nancy Clavet

À ce stade-ci de la séance, M. Denis Langlois, maire, se retire de la discussion et s'assoit dans la salle.

161-08-07-19

COMPTE À PAYER

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'accepter l'item 11 des comptes à payer, soit Morency, société d'avocats au montant de 4 150.33 \$ et d'autoriser le paiement.

M. Langlois reprend son siège et réintègre la discussion.

La liste des permis a été présentée.

<u>Permis</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Rénovations	942 147 \$	1 038 569 \$	1 096 831 \$	435 070 \$
Maisons	770 000 \$	482 000 \$	350 000 \$	129 000 \$
Chalets	219 000 \$	0 \$	70 000 \$	150 000 \$
Autres	<u>245 000 \$</u>	<u>376 000 \$</u>	<u>3 850 100 \$</u>	<u>57 380 \$</u>
	<u><u>2 176 147 \$</u></u>	<u><u>1 896 569 \$</u></u>	<u><u>5 366 931 \$</u></u>	<u><u>771 450 \$</u></u>

Numéro permis	Nom	Description des travaux	Coût des travaux
2019-047	Claude Gagnon	Extention permis 2017-119	100 \$
2019-048	Pierre-Paul Moisan	Rénovations diverses	27 832 \$
2019-049	André Cayer	Changement de pente du pignon du garage	100 \$
2019-050	Hélène Beaulieu	Réfection du patio	600 \$
2019-051	Centre Vacances Lac Simon	Festivités de la St-Jean	100 \$
2019-052	Daniel Drolet	Démolition de 2 bâtiments accessoires	100 \$
2019-053	Jacques Ouellet	Construction d'un cabanon	4 000 \$
2019-054	Lucille Déry	Installation d'un quai	3 500 \$
2019-055	Michel Gignac	Construction d'un cabanon	700 \$
2019-056	Daniel Côté	Rénovation diverses du rez-de-chaussée	35 000 \$
2019-057	Alain Moisan	Remplacement de la tôle du toit	3 000 \$
2019-058	Kevin Trudel	Rénovations diverses	10 000 \$
			<u>85 032 \$</u>

Numéro permis	Nom	Description des travaux	Coût des travaux
	Solde		85 032 \$
2019-059	Porc hédén	Installation d'un ponceau	500 \$
2019-060	France Dufresne	Agrandissement du bâtiment principal	13 000 \$
2019-061	Réjean Morasse	Démolition du bâtiment principal	10 800 \$
2019-062	Isabelle Quirion	Installation d'une piscine	2 000 \$
2019-063	Yvon Morasse	Remplacement des gardes-corps du patio	1 500 \$
2019-064	Jean-Marc Cantin	Rénovation de la galerie arrière	1 800 \$
2019-065	Pascal Lemay	Rénovations diverses	15 000 \$
2019-066	Simon Moisan	Réfection de la toiture	3 000 \$
2019-067	Réjean Bhérer	Réfection du pation arrière	4 000 \$
2019-068	Cassandra Bouchard-Julien	Abattage d'arbre	0 \$
2019-069	Rock Hamel	Remplacement de la clôture	500 \$
2019-070	Georges Morasse	Construction d'un cabanon	1 500 \$
			138 632 \$

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par M. le maire à 9 h 15.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.